

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE VINGT-DEUX FEVRIER À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS

Excusés ayant donné procuration :

M. Christophe CURIE à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON  
M. Jacques VIGNAL à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL  
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	19

DATE DE LA CONVOCATION

16/02/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

16/02/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-007 : REGIE SALLES COMMUNALES – LIVRES/USB COMPLETEUDE DE LA DELIBERATION N° 2023-045 DU 5 SEPTEMBRE 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2023-045 du 5 septembre 2023 a été adoptée la modification de la régie des salles communales qui est devenue régie des salles communales – livres/USB.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité, conformément à la demande du SCG d'Uzès, d'indiquer dans la délibération les produits encaissés et de mentionner « avis du comptable assignataire en date du ».

Monsieur le Maire demande la complétude de la délibération n° 2023-045 du 5 septembre 2023 portant sur la régie salles communales – livres/USB comme suit :

La régie salles communales – livres/USB encaisse les produits liés à la location des salles et la vente du livre : MEYNES, son histoire de ses origines à nos jours et clé USB pour : les Années Corso.

**VU** l'avis du comptable public assignataire en date du 2 février 2024 ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

**ACCEPTTE** la complétude de la délibération n° 2023-045 du 5 septembre 2023 portant sur la modification de la régie des salles communales pour devenir salles communales – livres/USB, par la mention de l'avis du comptable public assignataire et la précision des produits encaissés indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER